

Règlement de participation

Challenge Mission Vélotaf – Challenge inter-entreprises

Les trajets domicile-travail représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Pourtant, une partie de ces déplacements pourrait être réalisée à vélo, notamment pour les trajets de moins de 5 km.

Dans le cadre de l'événement national **Mai à Vélo**, ce challenge inter-entreprises **organisé par l'association Vélocité Rodez Aveyron** vise à encourager les salariés des organisations de l'agglomération de Rodez à adopter le vélo pour leurs déplacements quotidiens. L'objectif est de parcourir le maximum de kilomètres à vélo sur le mois de Mai.

Chaque kilomètre parcouru est un pas vers une mobilité plus durable. L'objectif est de valoriser la mobilisation collective plutôt que la performance individuelle.

1. Cadre et organisation

Le présent règlement a pour objet de définir les règles et les modalités de participation au challenge "Mission Vélotaf" proposé par l'association Vélocité Rodez Aveyron. Le Règlement est disponible sur le site internet de l'association, à l'adresse suivante : [Mission vélotaf : le challenge inter-entreprises pour Mai à Vélo – Vélocité Rodez Aveyron](#). Le simple fait de participer au Challenge implique l'acceptation entière et sans réserve du Règlement dont le Participant est expressément invité à prendre connaissance.

Le Challenge repose sur le Challenge "Mai à Vélo" (<https://challenge-maiavelo.geovelo.fr>), organisé au niveau national par le collectif Mai à vélo, et opéré via l'application Geovelo, éditée par La Compagnie des Mobilités – *Société par Actions Simplifiée au capital de 32 170 euros, dont le siège social est situé 1 Impasse du Palais, 37000 Tours, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 521 563 742.*

Le challenge "Mission Vélotaf" constitue une distinction locale attribuée à partir des données issues du challenge national aux structures situées sur l'agglomération de Rodez et ses alentours.

L'association Vélocité Rodez Aveyron n'est ni créateur, ni éditeur, ni gestionnaire technique de la plateforme nationale. Elle a une relation contractuelle avec Geovelo qui met notamment à disposition l'application Geovelo et les statistiques d'utilisation pour le territoire.

1. Objectifs du Challenge

- Sensibiliser les organisations de l'agglomération de Rodez aux mobilités actives.
- Encourager l'usage du vélo pour des trajets quotidiens (domicile-travail, professionnels et utilitaires).
- Valoriser les organisations engagées dans une démarche de Responsabilité Sociétale (RSE).
- Favoriser la cohésion interne et l'esprit d'équipe.
- Contribuer à la réduction des émissions de CO₂ sur le territoire.

2. Calendrier du Challenge

Le Challenge Inter-Entreprises Mission Vélotaf se déroulera du **1 au 31 mai 2026**, pour une durée de **4 semaines** dans le cadre de l'événement national "Mai à Vélo".

La remise des prix se fera le **17 juin à partir de 18h** à la Maison du Vélo de Rodez. Une invitation d'inscription sera envoyée mi-challenge pour les organisations participantes.

3. Participants

Le challenge est ouvert à **toutes les organisations** (entreprise, administration / collectivité, association, établissement d'enseignement / formation, structure de santé, autre) situées au sein de **l'agglomération de Rodez et aux alentours**.

Chaque organisation participante devra définir le périmètre de sa participation, qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs établissements. L'effectif déclaré par l'organisation servira de base au calcul du taux de participation.

Les structures de petite taille ont la possibilité de se regrouper afin de constituer une équipe commune et ainsi participer au challenge. Toutefois, ces regroupements relèvent exclusivement de l'initiative des structures concernées et ne seront ni organisés ni coordonnés par l'association porteuse du projet.

En cas de situation particulière, l'association se réserve le droit de statuer sur la possibilité de participation.

La participation repose exclusivement sur l'utilisation de l'application Géovélo par les salariés ou agents des structures participantes (ci-après "les participants individuels") pour enregistrer les kilomètres effectués à vélo pour le compte de leur structure.

Ainsi, la participation au Challenge nécessite que les participants individuels disposent d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide utilisée dans l'application Geovelo préalablement à leur participation au Challenge, et enregistrent leurs trajets sur l'application Gélovélo après en avoir accepté les conditions d'utilisation.

5. Capitaines d'équipe

Chaque organisation participante devra désigner un **capitaine d'équipe** qui sera l'**interlocuteur principal** de l'organisation du challenge auprès de l'association organisatrice.

Il aura pour mission :

- De relayer les informations internes.
- D'encourager la participation.
- De suivre les inscriptions et la dynamique au sein de l'entreprise.

6. Conditions financières

La participation au Challenge Mission Vélotaf est **soumise à une contribution financière** déterminée en fonction de la taille de l'organisation participante.

La tarification est fixée comme suit :

1 à 20 salariés	0 €
20 à 50 salariés	50 €
50 à 100 salariés	100 €
+100 salariés	150 €

Le paiement devra être effectué par virement bancaire sur le compte de l'association organisatrice. **L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception du règlement.**

Le montant dû devra impérativement être **reçu au plus tard le 30 avril**, soit avant le début du challenge.

À défaut de réception du paiement dans ce délai, la structure ne pourra être intégrée au classement officiel du challenge "Mission Vélotaf".

L'association se réserve le droit d'étudier et de prendre en compte toute situation exceptionnelle.

7. Déroulement pratique

La **pré-inscription des structures au challenge** se fait via un **formulaire d'inscription ainsi que via la signature du règlement**, mis à disposition par l'association sur son site internet : [Mission vélotaf : le challenge inter-entreprises pour Mai à Vélo – Vélocité Rodez Aveyron](#). La pré-inscription de la structure ne sera considérée comme définitive qu'après réception de ce formulaire complété et du règlement de participation signé.

Le challenge s'appuie sur l'application Géovélo, gratuite.

Chaque structure devra créer une **communauté** à son nom et intégrer le challenge national "Mai à vélo".

Les participants individuels (salariés) devront rejoindre la communauté de leur structure. Ils ne verront leurs kilomètres comptabilisés qu'à partir du moment où ils auront rejoint la communauté de leur entreprise.

Les trajets devront être enregistrés via l'application, soit manuellement, soit automatiquement.

Les résultats seront compilés automatiquement par l'outil et serviront de base au classement.

8. Trajets pris en compte

Dans un souci de simplicité et de faisabilité logistique, l'ensemble des trajets réalisés à vélo et enregistrés via l'application Géovélo pendant la durée du challenge seront pris en compte dans le classement.

Toutefois, l'objectif prioritaire du Challenge Mission Vélotaf est d'**encourager les trajets domicile-travail ainsi que les déplacements effectués dans le cadre professionnel**. Ces trajets constituent le cœur de la démarche en faveur d'une mobilité plus durable et d'une réduction des émissions liées aux déplacements quotidiens.

Les participants sont donc invités à privilégier ces types de trajets, dans le respect de l'esprit du challenge, qui vise avant tout à modifier durablement les habitudes de déplacement.

9. Classements et distinctions

Plusieurs catégories de victoire seront établies :

- Défi kilomètre (km parcourus, pondérés selon la participation).
- Défi participation (meilleur taux de participation).
- Défi général Mission Vélotaf (cumul des deux classements précédents)
- Défi photo.

10. Établissement des points pour les classements

L'application Géovélo fera foi pour le calcul des kilomètres parcourus. Seuls les trajets enregistrés dans l'application seront pris en compte dans le classement.

Est compté comme participant individuel toute personne dans la communauté de son entreprise ayant enregistré au minimum un trajet sur l'application Géovélo.

Le classement "performance" sera établi de la manière suivante : nombre de kilomètres cumulés par la structure divisés par le nombre de participants individuels au challenge au sein de la structure.

Le classement "mobilisation" sera établi de la manière suivante : nombre de participants au challenge au sein de la structure divisé par l'effectif déclaré de la structure.

Le classement général sera établi par une pondération des deux classements précédents.

11. Défi photos

Un défi photo vient également s'ajouter au classement.

Chaque structure participante pourra, si elle le souhaite, envoyer deux à trois photos des participants en action. Toutes les mises en scène sont permises : l'objectif est d'être le plus original et le plus fun possible !

Le jury sera composé de 4 personnes parmi les membres du conseil d'administration et ses bénévoles.

Les photos pourront être diffusées dans le cadre de la communication de l'événement et de l'association. Toute personne apparaissant sur les photos devra remplir et retourner le formulaire d'autorisation de droit à l'image.

12. Lots et récompenses

Des récompenses collectives seront attribuées aux structures gagnantes.

Des lots seront tirés au sort parmi les structures présentes le jour de la remise des prix.

13. Communication

Afin d'accompagner les structures participantes, l'association mettra à leur disposition des supports de communication prêts à l'emploi. Ces supports pourront être diffusés en interne (affichage, intranet, messagerie interne, réunions d'équipe, etc.) et relayés via les outils de communication propres à chaque structure (site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.).

Chaque structure a accès à la page de notre site internet dédiée au challenge, détaillant les modalités d'inscription sur l'application Géovélo, tant pour la création de la communauté au nom de l'entreprise que pour l'inscription individuelle des salariés. L'objectif est de faciliter la mise en place du challenge au sein des structures et de garantir une participation simple et fluide.

Les structures participantes autorisent l'association à mentionner leur participation dans ses supports de communication et s'engagent, dans la mesure du possible, à relayer le challenge afin de contribuer à sa visibilité sur le territoire.

14. Sécurité

Le port du casque et des équipements de visibilité est fortement recommandé et sera inclus dans la communication interne.

Les structures participantes s'engagent à sensibiliser leurs collaborateurs à la sécurité routière.

Les structures participantes informeront les collaborateurs automobilistes de l'augmentation prévisible du trafic vélo pendant le challenge, et appelleront les automobilistes à renforcer leur prudence.

15. Responsabilités

L'organisation du challenge **décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas d'accident** survenu durant la participation au challenge. Chaque participant individuel au sein des structures participantes reste responsable de sa pratique et de son respect des règles de circulation.

Les trajets domicile-travail relèvent du régime habituel applicable dans l'entreprise.

L'association ne prévoit pas la mise à disposition de vélos pour les participants. Toutefois, ils ont la possibilité d'en louer via le **service de location** de l'association (informations disponibles sur le site web ou directement à la Maison du Vélo de Rodez).

L'association Vélocité Rodez Aveyron ne saurait être tenu responsable du fonctionnement de la plateforme nationale Mai à Vélo, du fonctionnement ou des dysfonctionnements de l'application Geovelo, des erreurs d'enregistrement ou de synchronisation des trajets, des interruptions temporaires ou définitives du service, des erreurs de classement publiées au niveau national. La gestion technique, l'hébergement, la sécurité des données et le traitement informatique relèvent exclusivement de la responsabilité de la plateforme nationale et de son éditeur.

Le classement du challenge de l'association Vélocité Rodez Aveyron se fonde exclusivement sur les classements publiés par la plateforme nationale et sur les données transmises par Geovelo, ainsi que sur les données sur le formulaire d'inscription et les photos transmises par voie électronique. En conséquence, **aucune contestation relative au nombre de kilomètres comptabilisés ne pourra être dirigée contre l'association Vélocité Rodez Aveyron**. Toute réclamation relative aux données devra être adressée directement à la plateforme nationale ou à l'éditeur de l'application, avec copie à l'association Vélocité Rodez Aveyron pour information.

L'association Vélocité Rodez Aveyron se réserve le droit d'annuler, de reporter, de modifier ou d'adapter le challenge en cas de force majeure, décision administrative, dysfonctionnement national ou événement indépendant de sa volonté.

La participation de chacun des participants au Challenge implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'association Vélocité Rodez Aveyron.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par l'association Vélocité Rodez Aveyron, sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées. Tout avenant sera envoyé par email aux structures ayant signé le règlement. Il sera aussi publié sur le site internet de l'association.

Le présent règlement est disponible gratuitement en ligne et est adressé à titre gratuit à toute structure en faisant la demande (dans la limite d'une demande par structure) avant la date de clôture du Challenge.

16. Disqualification

Toute structure ne respectant pas la lettre ou l'esprit du règlement pourra être disqualifiée.

En cas de fraude avérée, l'association pourra exclure l'équipe concernée.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de disqualification.

17. Données personnelles

Lors de l'usage de l'application Géovélo, les données personnelles sont collectées et traitées par la plateforme nationale et l'application Geovelo conformément à leur politique de confidentialité accessible sur <https://geovelo.app/fr/privacy-policy/>.

Les participants individuels peuvent créer un compte sous pseudonyme. L'association n'a accès qu'aux données consolidées issues de Géovélo qui permettent le classement des entreprises par nombre de kilomètres parcourus. En aucun cas l'association n'a accès aux données sur les trajets effectués, les traces GPX ou la position GPS des participants individuels.

Les structures participantes doivent créer une communauté avec leur nom sur Géovélo afin de pouvoir être identifiées sur le classement. L'association Vélocité Rodez Aveyron n'accède qu'aux données nécessaires à l'identification des lauréats.

En s'inscrivant au challenge, les structures acceptent que les **données d'identification de la structure soient utilisées** dans le cadre du challenge ainsi que pour des actions de communication et de prospection à la suite du challenge, par l'association Vélocité Rodez Aveyron. Les données ne seront pas revendues ni utilisées en dehors des usages internes de l'association Vélocité Rodez Aveyron.

Un formulaire de droit à l'image sera transmis aux structures participantes pour le défi photo.

18. Loi applicable et juridiction

Le Règlement est régi par la loi française. En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du Règlement, les Organisateurs chercheront une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, tout litige pouvant naître à l'occasion de sa validité, de son interprétation ou de son exécution sera soumis au tribunal de Rodez.

SIGNATURE

En signant ce règlement, l'organisation s'engage à respecter la lettre et l'esprit des règles ci-dessus.

Nom de l'organisation participante : -----

Nom du signataire ayant pouvoir pour l'adhésion au règlement : -----

Cachet et signature

Date :

(d'un représentant de l'organisation ayant pouvoir) :